

RF Sous-Prefecture de Villefranche de Rouerque

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/05/2023
012-211200571-20230523-DE: 2023\_033-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES

Séance du 23 mai 2023

A 20 h 30, Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel COSTES,

Présents: Michel COSTES, Julien FRAYSSE, Aurélie DRULHE, Clarisse LAGARDE, Jean-Marc CANIVENQ, Jimmy SOULIE, Vincent BOUSQUET, Patrick FRAYSSIGNES, Hélène BLANC, Christophe

BOUSQUET, Claude ISNARD **Absents**: Jérémy CRANSAC

Excusés:

Représentés : Monsieur GAULTIER DE KERMOAL par Monsieur COSTES, Madame GAYRARD par

Madame DRULHE, Madame COSTES par Madame LAGARDE

Secrétaire: Madame LAGARDE Clarisse

Date de la convocation : 17 mai 2023	Effectif du conseil : 15
Déposé en Préfecture :	Publié le :

OBJET: RESSOURCES HUMAINES: CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET DU 1ER JUILLET AU 31 AOUT 2023 POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-2°;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, un poste d'agent polyvalent du services techniques pour la période estivale.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 14 voix pour dont 3 procurations le Conseil Municipal,

## **DECIDE**

 la création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité du 1er juillet au 31 août 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délais de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par lien http://www.telerecours.fr

• Cet agent assurera les fonctions d'agent polyvalent des services techniques d'empsécomplet \$5 heures/semaine. Il sera rémunéré sur la base de l'indice brut 397 et 210 de réception de l'AR: 24/05/2023 heures/semaine.

• Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès Les jour, mois et an susdits Monsieur COSTES Michel (Maire)

Madame Clarisse LAGARDE (Secrétaire de séance)

